

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 26 février 2024

Date de la convocation : 20 /02 /2024

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 21

Titulaires présents : 18

Titulaires représentés :

Suppléants : 2

Procurations : 1

L'an deux mille vingt-quatre, lundi vingt-six février à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mmes SAVY S., SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., MM. DELMAS J-P., ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., MM. DUMOULIN J-M., JOVIADO G., Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou : M. VINTILLAS E. par M. ROUMAGNAC L. (Pouvoir)
CC du Frontonnais : Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)
CC des Hauts Tolosans : M. DULONG D. par M. VANHECKE R. (suppléant)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : MM CALAS D., CUJIVES D., PLICQUE P.
CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph.
CC des Hauts Tolosans : MM. ALARCON N., CODINE Fr., Mme FOURCADE M-L., MM. NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Léandre ROUMAGNAC

Délibération n° 2024 /05

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2023 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CA 2023 - SM du SCOT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	40 736.54 €	Dotations, subventions CD31	7 500.00 €
Autres charges Gest* courante	49 968.70 €	DGD ETAT	- €
Charges de personnel	216 782.91 €	et participations CC	304 439.10 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	21 518.84 €	Atténuation de charges	6 936.00 €
		Autres pdts gestion courante	3.76 €
Total Exercice	329 006.99 €	Total Exercice	318 878.86 €
Résultat Exercice 2023 : -		10 128.13 €	
Report de l'exercice N -1 :		222 560.74 €	
Résultat à affecter sur le BP 2024 :		212 432.61 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	29 115.36 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	21 518.84 €
Immobilisations corporelles	3 429.38 €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	6 915.28 €
		Emprunt	- €
Total Exercice	32 544.74 €	Total Exercice	28 434.12 €
Résultat Exercice 2023 : -		4 110.62 €	
Report de l'exercice N -1 :		85 866.36 €	
Résultat à affecter sur le BP 2024 :		81 755.74 €	
Restes à réaliser 2023 : -		3 012.00 €	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :		78 743.74 €	

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, M. DELMAS Jean-Paul, Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Article 2 : **DE NOTIFIER** le Compte Administratif ainsi que la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PETIT

04/03/2024

Le Président
du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain

Philippe PETIT

X



Signé par : Philippe PETIT